

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	20 juin 2016
DERNIÈRE DATE DE RÉVISION	1 ^{er} novembre 2023
DERNIÈRE DATE D'ADOPTION	15 décembre 2023
PROCHAINE DATE DE RÉVISION	1 ^{er} novembre 2024
RESPONSABLE	Responsable de la gestion des immeubles
CAMPUS	Hearst

PRATIQUES ET PROCÉDURES DE TRAVAIL SÉCURITAIRE POUR SIGNALER UNE URGENCE À L'UNIVERSITÉ DE HEARST AU CAMPUS DE HEARST

COMITÉ MIXTE SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Préambule

L'Université s'engage à protéger, dans la mesure du possible, la santé et la sécurité de sa communauté universitaire en cas d'urgence impliquant une personne violente et armée ou d'une situation menaçante liée à l'environnement. Les présentes procédures énoncent des mesures à suivre pour signaler une urgence à l'Université de Hearst. Ces procédures s'adressent au personnel seulement.

Procédures à suivre

Si vous êtes témoin d'une situation d'urgence impliquant une **personne violente et armée**, appliquez une des procédures suivantes :

- S'il est sécuritaire de le faire, utilisez le téléphone stationnaire pour signaler le confinement barricadé (*lockdown*) :
 - Débranchez le récepteur d'un téléphone de l'établissement.
 - Appuyez sur le bouton « URGENCE » pour avoir accès à la ligne.
 - Dites : « **Confinement barricadé (*lockdown*), confinement barricadé (*lockdown*). Rendez-vous immédiatement à l'endroit le plus sécuritaire et verrouillez les portes.** »
 - Composez ensuite le 911 et donnez autant de renseignements que possible sur la personne violente et armée (allure, vêtements, direction de son déplacement, etc.)
- S'il est plus sécuritaire d'utiliser votre téléphone cellulaire ou votre ordinateur pour signaler le confinement barricadé (*lockdown*) :
 - Ouvrez votre téléphone cellulaire ou votre ordinateur.
 - Rendez-vous sur l'application 3CX.
 - Composez le poste 700 ou appuyez sur « Urgence - Hearst » dans les contacts.

Campus de Hearst

60, 9^e Rue
Hearst (Ontario) P0L 1N0

Campus de Kapuskasing

7, rue Aurora
Kapuskasing (Ontario) P5N 1J6

Campus de Timmins

395, boulevard Thériault
Timmins (Ontario) P4N 0A8

uhearst.ca
1 800 887-1781

- o Dites : « **Confinement barricadé (*lockdown*), confinement barricadé (*lockdown*). Rendez-vous immédiatement à l'endroit le plus sécuritaire et verrouillez les portes.** »
- o Composez ensuite le 911 et donnez autant de renseignements que possible sur la personne violente et armée (allure, vêtements, direction de son déplacement, etc.)

Si on vous informe d'une situation d'urgence impliquant une **situation dangereuse se déroulant à l'extérieur des locaux** de l'Université (confinement pour sécurité), comme un confinement barricadé (*lockdown*) dans les écoles avoisinantes, appliquez la procédure suivante :

- Composez le 705 372-1781, poste 100 (Myrka Comeau), le poste 125 (Chantal Pelletier) ou le poste 131 (Mario St-Pierre) et donnez le plus de détails possibles quant à l'urgence en cause pour que les personnes en autorité à l'Université puissent signaler le confinement pour sécurité.
- Par l'entremise de l'interphone, le message suivant sera transmis : « **Confinement pour sécurité (*hold and secure*), confinement pour sécurité (*hold and secure*). Demeurez à l'intérieur de l'établissement jusqu'à nouvel ordre.** »

Si vous êtes témoin d'une **situation d'urgence environnementale** tel qu'un déversement de produits chimiques ou une fuite de gaz, appliquez la procédure suivante :

- Composez le 705 372-1781, poste 100 (Myrka Comeau), le poste 125 (Chantal Pelletier) ou le poste 131 (Mario St-Pierre) et donnez le plus de détails possibles quant à l'urgence en cause pour que les personnes en autorité à l'Université puissent signaler le confinement pour sécurité.
- Si, après l'évaluation, ces personnes estiment que l'accident met en danger la santé et la sécurité des gens, elles signaleront par l'interphone les procédures à suivre. Par exemple : « **Confinement pour urgence environnementale, confinement pour urgence environnementale.** [À préciser de quel danger il s'agit, par exemple, un déversement de produits chimiques.] **Demeurez à l'intérieur de l'établissement jusqu'à nouvel ordre.** »